

Comité mise à jour des AIPL

Mise en contexte

Bâtir  l'avenir

Québec 

Les AIPL en Gaspésie

- Inspiré par la recherche
- Balisé via la loi (LADTF)
- Orienté et encadré via la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)
- Propositions encadrées par un guide provincial
- Processus de concertation régionale (~ 4 ans)
- Historique de 15 ans d'application dans notre région

... On ne réinvente pas la roue

La TRIADE comme source d'inspiration



Pour offrir un scénario gagnant-gagnant :

Seymour et Hunter proposent d'accorder des usages dominants à certaines portions de territoire afin de supporter les usages multiples de la forêt séparément lorsque requis au lieu de tenter de supporter l'ensemble des usages sur l'écosystème en entier.

En produisant plus sur une portion restreinte de superficie, plus d'hectares peuvent être consacrés à d'autres usages prioritairement, usages qui seraient incompatibles avec la production de matière ligneuse.

Rappel de la pertinence des AIPL



- Considération des usages du territoire et des enjeux écologiques et fauniques
- Défi de maintenir une possibilité forestière en produits désirés tout en considérant d'autres enjeux (caribou, aires protégées, travaux TGIRT, villégiature, enjeux écologiques...)
- **Budgets** alloués pour les travaux sylvicoles limités
- Allouer une portion de la superficie à l'intensification de la production ligneuse. **Objectif : création de valeur**

Rappel de la pertinence des AIPL

Les AIPL sont un outil de gestion intégrée qui a permis d'encadrer l'intensification de la production ligneuse.

Vision régionale de production de bois: Générer des volumes de bois de qualité et suffisants pour doter la Gaspésie de marges de manœuvre pour considérer d'autres enjeux.

Utilisation de moyens accrus pour atteindre des objectifs supérieurs de production de bois et de conservation ou mise en valeur d'autres ressources du milieu forestier

Moyens accrus...

Même sans intervention/investissement,
la forêt produit des volumes de bois...

Sylviculture : « Imiter la nature et hâter son œuvre ... » - Marius Pineau

Peuplement Résineux



Peuplement Résineux

- Naturellement : en 250 à 300 ans
- Avec investissement en scénario de base : en 60 ans
- Avec investissement en scénario intensif : en 60 ans (2x plus de volume/hectare et de dimension désirée)

Gradient d'intensité de la sylviculture

Peuplement forestier



Arbre



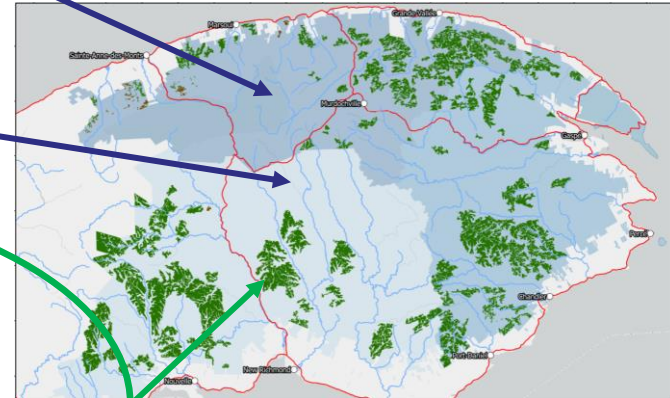
Pratiques sylvicoles extensives

Pratiques sylvicoles de base

Pratiques sylvicoles intensives

Pratiques sylvicoles super-intensives
- Élite
- Ligniculture

AIPL

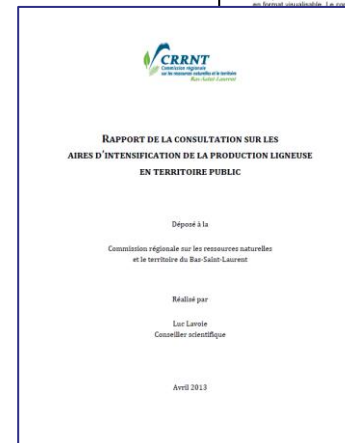
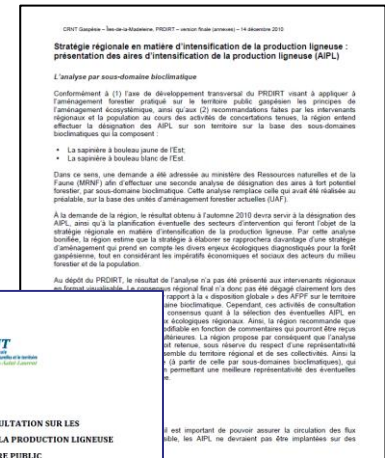


La démarche

- Il existe plusieurs formes d'intensification de la sylviculture.
- S'entendre sur ce qu'on souhaite.

Consensus à réitérer ou convenir sur :

- le où : d'abord sur le « où on n'en veut pas », et finalement sur le « où il est acceptable de les implanter »;
- les objectifs qu'on devrait y poursuivre;
- le comment;
- la quantité (cible %).



La démarche : où intensifier

1. Retrait des zones jugées incompatibles

Permis et potentiel acéricoles

Aire de confinement
du cerf de Virginie

Aire protégée







Encadrement visuel

La démarche : où intensifier

2. À partir de ce qui reste, déterminer les zones « potentielles »

Exemples

-  Classe de pente
-  Station de productivité élevée
-  Drainage
-  ...

La démarche : où intensifier

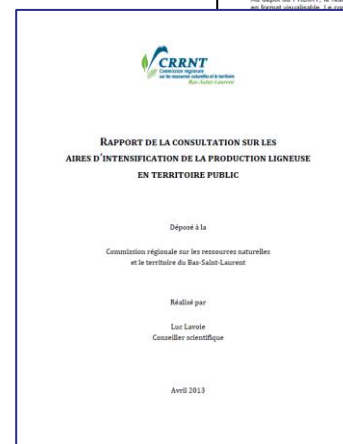
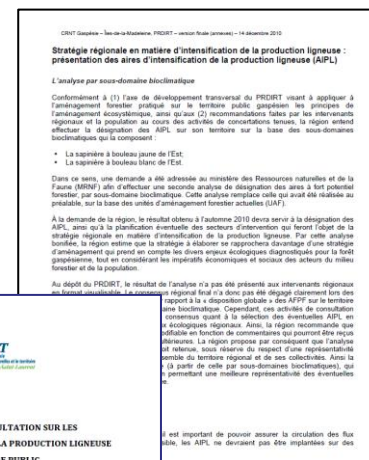
3. Ensuite, prioriser les zones « potentielles »

- Proximité des usines (en temps de transport)
- Investissements sylvicoles antérieurs
- ...

La démarche

Consensus à réitérer ou convenir sur :

- le où : d'abord sur le « où on n'en veut pas », et finalement sur le « où il est acceptable de les implanter »;
- les objectifs qu'on devrait y poursuivre;
- le comment;
- la quantité (cible %).



La démarche

Consensus à réitérer ou convenir sur :

- le où : d'abord sur le « où on n'en veut pas », et finalement sur le « où il est acceptable de les implanter »;
- les objectifs qu'on devrait y poursuivre;
- le comment;
- la quantité (cible %).

CRNT Québec – Les de la Malienne, FREDRT – secteur forêt (arrêté) – 14 décembre 2010

Stratégie régionale en matière d'intensification de la production ligneuse : présentation des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)

L'analyse par sous-domaine bioclimatique

Conformément à (1) l'axe de développement transversal du FREDRT visant à appliquer à l'aménagement forestier pratiqué sur le territoire public québécois les principes de l'aménagement écosystémique, ainsi qu'aux (2) recommandations faites par les intervenants régionaux et la population au cours des activités de concertations tenues, la région entend effectuer la désignation des AIPL sur son territoire sur la base des sous-domaines bioclimatiques qui la composent :

- La sapinière à bouleau jeune de l'Est
- La sapinière à bouleau blanc de l'Est

Dans ce sens, une demande a été adressée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin d'effectuer une seconde analyse de désignation des aires à fort potentiel forestier, par sous-domaine bioclimatique. Cette analyse remplace celle qui avait été réalisée au préalable, sur la base des unités d'aménagement forestier actuelles (UAF).

À la demande de la région, le résultat obtenu à l'automne 2010 devra servir à la désignation des AIPL, ainsi qu'à la planification éventuelle des secteurs d'intervention qui feront l'objet de la stratégie régionale en matière d'intensification de la production ligneuse. Par cette analyse fondée, la région estime que la stratégie à élaborer ne rapprochera davantage d'une stratégie d'aménagement qui prend en compte les divers enjeux écologiques diagnostiqués pour la forêt québécoise, tout en considérant les impératifs économiques et sociaux des acteurs du milieu forestier et de la population.

Au dépôt du FREDRT, le résultat de l'analyse n'a pas été présenté aux intervenants régionaux et la région s'attendait à ce que le consensus régional soit en place pour être déposé lors des



RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LES AIRES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE EN TERRITOIRE PUBLIC

Déposé à la

Commission régionale sur les ressources naturelles
et le territoire du Bas-Saint-Laurent

Rédigé par

Luc Lavoie
Conseiller scientifique

Avril 2013

rapport à la « disposition globale » des AIPL sur le territoire des sous-domaines bioclimatiques. Cependant, ces activités de consultation consensus quant à la sélection des éventuelles AIPL, en matière d'écologie régionale. Ainsi, la région recommande que l'établissement en fonction de commentaires qui pourront être reçus ultérieurement. La région propose par conséquent que l'analyse se termine, sous réserve du respect d'une représentativité globale du territoire régional et de ses collectivités. Ainsi la (à partir de celle par sous-domaines bioclimatiques), qui permettrait une meilleure représentativité des éventuelles

Il est important de pouvoir assurer la circulation des flux génétiques, les AIPL ne devant pas être implantées sur des

La démarche : comment atteindre les objectifs?

Qu'est-ce qui s'ajoute par rapport à ce qui est fait hors AIPL?

Peuplements de feuillus durs

(objectif érable à sucre et bouleau jaune) :

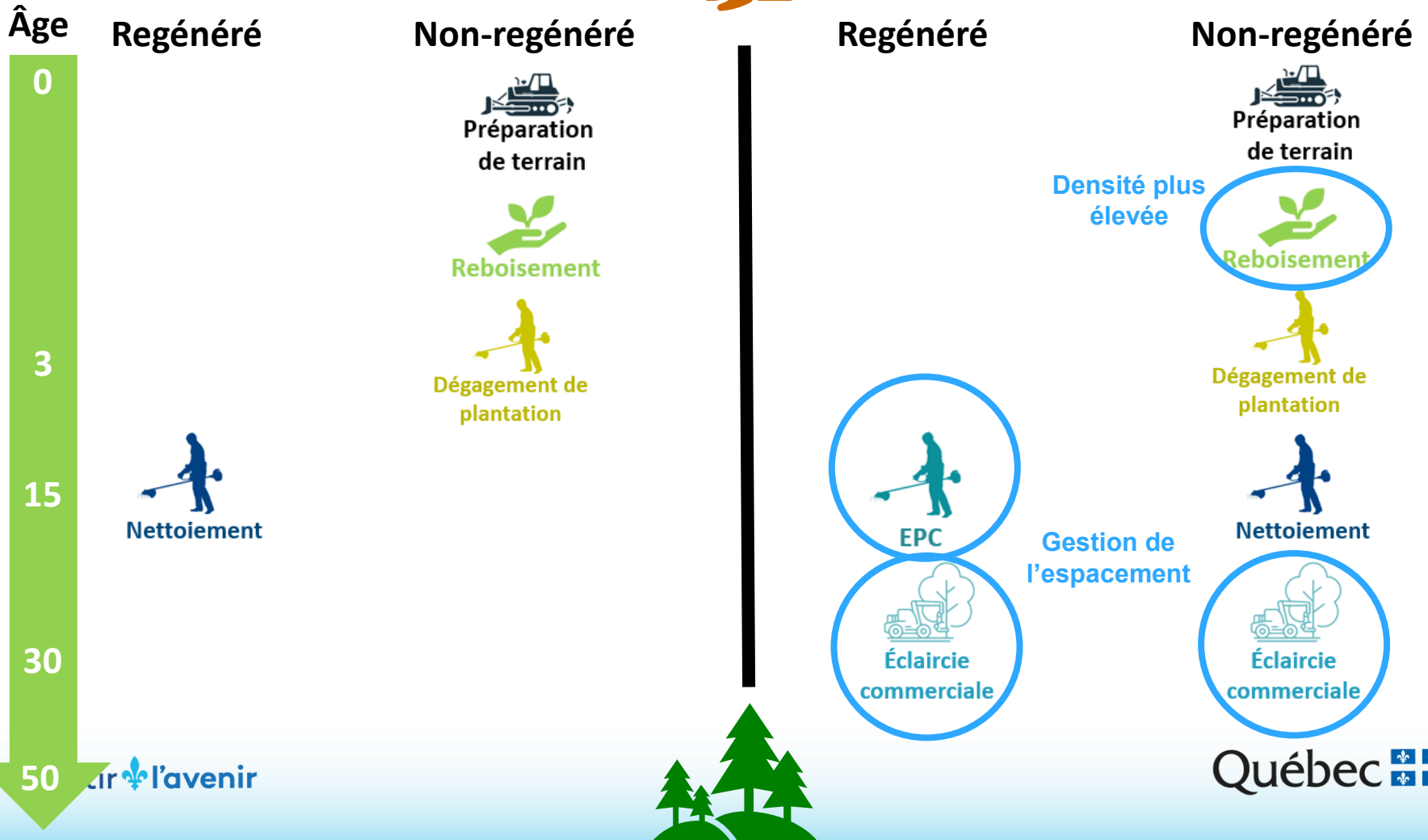
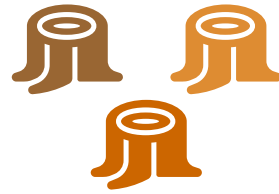
- Coupes partielles sélectionnant les tiges les moins durables (maladies, blessures, défauts) avec maintien d'arbres fauniques
- Coupe avec réserve de semenciers pour régénérer le bouleau jaune
- Traitements d'éducation développés et initiés, analyse finalisée sur le chancre necrien

Différence en termes de qualité des tiges (nombre restreint de tiges)

Peuplements résineux

Scénario de base
Objectif : gestion
composition

Scénario intensif
Objectif : gestion de la
composition et qualité des
tiges



L'ensemble des VOIC sont respectés même en AIPL à l'exception du guide de mitigation faunique (demande de laisser des arbustes et arbres fruitiers et des zones non traitées).

Ex. Maintien de 30 % / UTA en forêts fermées.

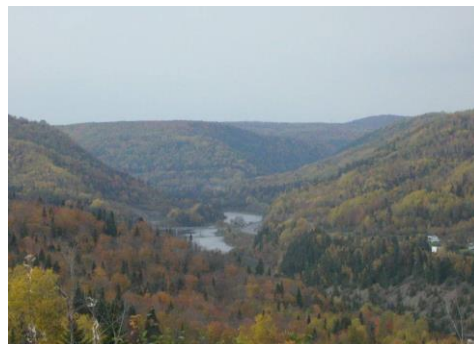
Ex. Maintien d'une variabilité de structure interne et de composition entre les peuplements.

Ex. Maximum de superficies traitées en EPC/NET par UTA.

Ex. Maintien d'un certain nombre d'arbres à valeur faunique.

Respect facilité par le zonage :
paysage, sites fauniques
d'intérêt, ravage de cerf de
Virginie...

Ex. Application du VOIC connectivité.



... - Peuplement - Sous-bassin versant - COS - Bassin versant - UTA - UA - Région - ...

VOIC Protection de la biodiversité dans les AIPL

Indicateur	Cible	Échelle
1. Pourcentage de superficies reboisées en essences exotiques ou hybrides.	Maximum 5 %	UA
2. Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré au PAFIT.	15 %	UA
3. Recouvrement des tiges feuillues après EPC ou nettoyage.	3 % (AIPL) De 5 à 15 % (Hors-AIPL) Dans plus de 80 % des prescriptions	Prescription
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Laisser sur le parterre de coupe les débris qui ne nuisent pas à la mise en terre		
Maximiser la proportion de préparation de terrain par scarifiage		
Modalités bonifiées de préparation de terrain par mise en andains		
Maximiser la diversité génétique sur chaque site.		

Les prochaines étapes

- **Mise à jour des critères de sélection** → consulté → consensus
 - Mars à juin 2026
- Évaluer où c'est possible → banque de sites propices
 - Été 2026
- Évaluer combien on en a besoin (marge de manœuvre nécessaire en regard du CPF)
 - Automne 2026
- Mise à jour des critères de priorisation → arrimage caribou, aires protégées
 - Automne 2026
- Proposer de nouveaux secteurs → consulté ++ → consensus
 - hiver 2026-2027